

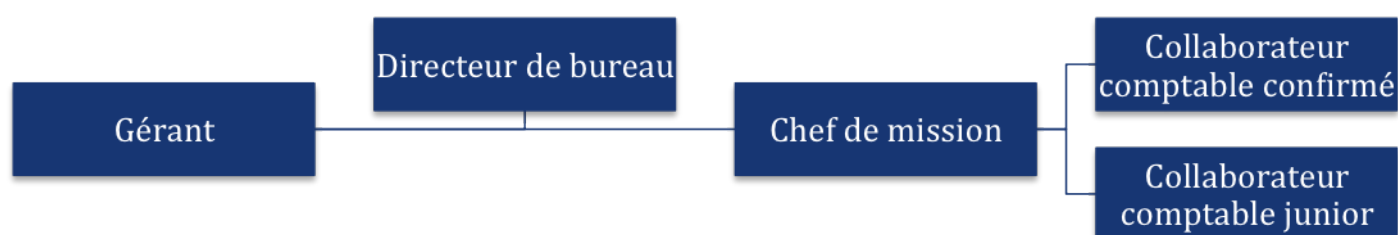
NOMENCLATURE DES MÉTIERS

Entre les responsabilités qui diffèrent d'un cabinet à l'autre, les appellations qui changent entre un cabinet de taille humaine et un Big Four, et une convention collective qui ne fait pas l'unanimité, il est bien difficile de s'y retrouver parmi les métiers des cabinets comptables.

C'est pourquoi Compteturmoi.fr propose sa propre nomenclature des métiers.

L'objectif est de rallier le plus grand nombre à une définition de poste. Les candidats peuvent alors définir leur statut et leur évolution professionnelle. Les employeurs peuvent être précis sur ce qu'ils attendent de leurs futures recrues.

EXPERTISE COMPTABLE



En Expertise comptable, un seul et même poste peut être défini de multiples façons. Voici les définitions de postes de Compteturmoi.fr :

- **Gérant :**

Expert Comptable, Associé principal, il dirige la structure

- **Directeur de bureau :**

Dilômé du DEC, ou non, il a la responsabilité d'un bureau annexe, aussi bien sur le plan technique, managérial qu'administratif.

- **Chef de mission**

= Chef de groupe, Responsable de groupe, Manager, Responsable de Portefeuille...

Collaborateur comptable confirmé ayant la responsabilité managériale de Collaborateurs comptables confirmés.

- **Collaborateur comptable confirmé**

= Assistant Confirmé, Assistant Principal, Chargé de clientèle, Collaborateur autonome...

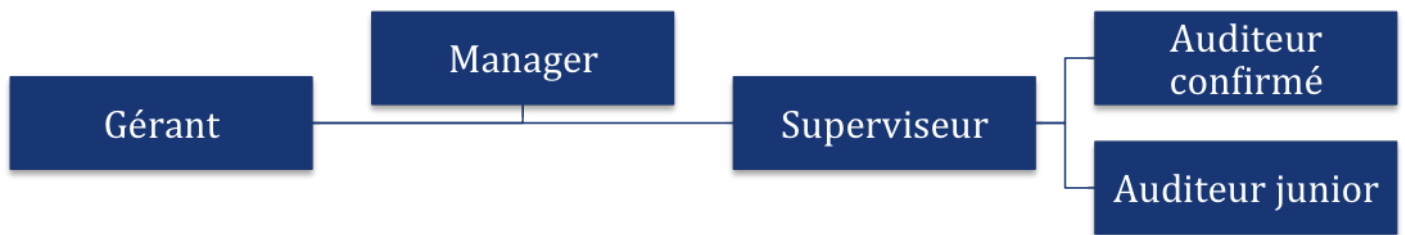
Collaborateur parfaitement autonome sur ses dossiers jusqu'à l'établissement de la liasse fiscale et du bilan. Il peut parfois avoir un rôle de référent technique pour les Collaborateurs comptables juniors, ou des étudiants en stage ou alternance.

- **Collaborateur comptable junior**

= Assistant comptable, Opérateur de saisie, Chargé de Dossier...

Collaborateur gérant les dossiers jusqu'à la préparation du bilan (saisie / tenue, rapprochement bancaire, déclaration de TVA). L'ascension de Collaborateur comptable junior à Collaborateur comptable confirmé peut être plus ou moins longue selon l'organisation du cabinet comptable, et les capacités du collaborateur.

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES



En audit, les « grades » sont surtout utilisés en Big Four. La hiérarchie peut toutefois être synthétisée de cette façon :

- **Gérant :**

Commissaire aux Comptes (et souvent Expert Comptable), Associé principal, il dirige la structure.

- **Manager**

= Responsable pôle Audit

Collaborateur intervenant essentiellement dans la planification des missions, dans l'organisation des interventions et dans le relationnel client.

- **Superviseur**

= Chef de mission Audit, Auditeur senior

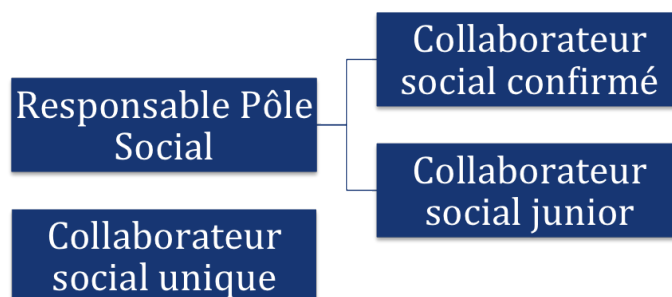
Collaborateur de terrain, il a également la responsabilité de constituer des équipes et de piloter les missions.

- **Auditeur confirmé**

Collaborateur expérimenté capable d'intervenir sur tous types de missions et tous les cycles. Ses travaux sont toutefois contrôlés par un Superviseur.

- **Auditeur junior**

Collaborateur débutant intervenant uniquement sur certain cycles et des dossiers simples ou sur des dossiers plus complexes mais il sera alors très encadré.



En social, il faut distinguer deux environnements de travail : le travail en équipe (partie haute de l'organigramme) et le travail autonome (partie basse). De façon approximative, il faut compter 1 Collaborateur social pour 8 Collaborateurs comptables.

Les cabinets de taille supérieure à 10 salariés commenceront donc à avoir un « pôle social » important, incluant une hiérarchie.

En revanche, au sein des cabinets de moins de 10 salariés, le « pôle social » est constitué d'une seule personne. Il s'agit alors d'un collaborateur social unique.

- **Responsable Pôle Social**

Collaborateur social ayant la responsabilité du service social, sur les aspects technique, managérial et administratif. Selon l'organisation du cabinet, il peut conserver une partie de production de bulletin de paie, ou se consacrer au management et aux missions juridiques (veille sociale, conseil client, accompagnement sur des licenciements, audit social, etc...)

- **Collaborateur social confirmé**

Collaborateur social autonome sur ses dossiers, de la production de bulletin de paie aux déclarations sociales, en passant par les contrats de travail, rupture conventionnelle, veille juridique, conseil client, etc...

- **Collaborateur social junior**

= Gestionnaire de paie

Collaborateur social se concentrant essentiellement sur la production de bulletin de paie, et les déclarations sociales.

- **Collaborateur social unique**

Collaborateur social confirmé ne travaillant pas au sein d'une hiérarchie puisqu'il est seul. Il faudra toutefois nuancer le poste en fonction de l'organisation du cabinet, mobilisant ainsi des compétences variables d'une structure à une autre.

Juriste Droit des sociétés confirmé

Juriste Droit des sociétés junior

En Juridique (Droit des sociétés), l'organisation pourrait être décrite comme identique au Social. Mais en réalité, une grande majorité des cabinets comptables n'ont pas un réel Pôle Juridique, mais plutôt un Collaborateur spécialisé dans ce domaine qui intervient en renfort dans les équipes comptables.

2 métiers sont alors à distinguer :

- **Juriste Droit des sociétés confirmé**

Collaborateur autonome sur ses dossiers pouvant avoir la responsabilité d'un Juriste Droit des sociétés junior.

- **Juriste Droit des sociétés junior**

= Assistant juridique, secrétaire juridique.

Collaborateur effectuant des tâches juridiques simples, sous le contrôle d'une hiérarchie.